

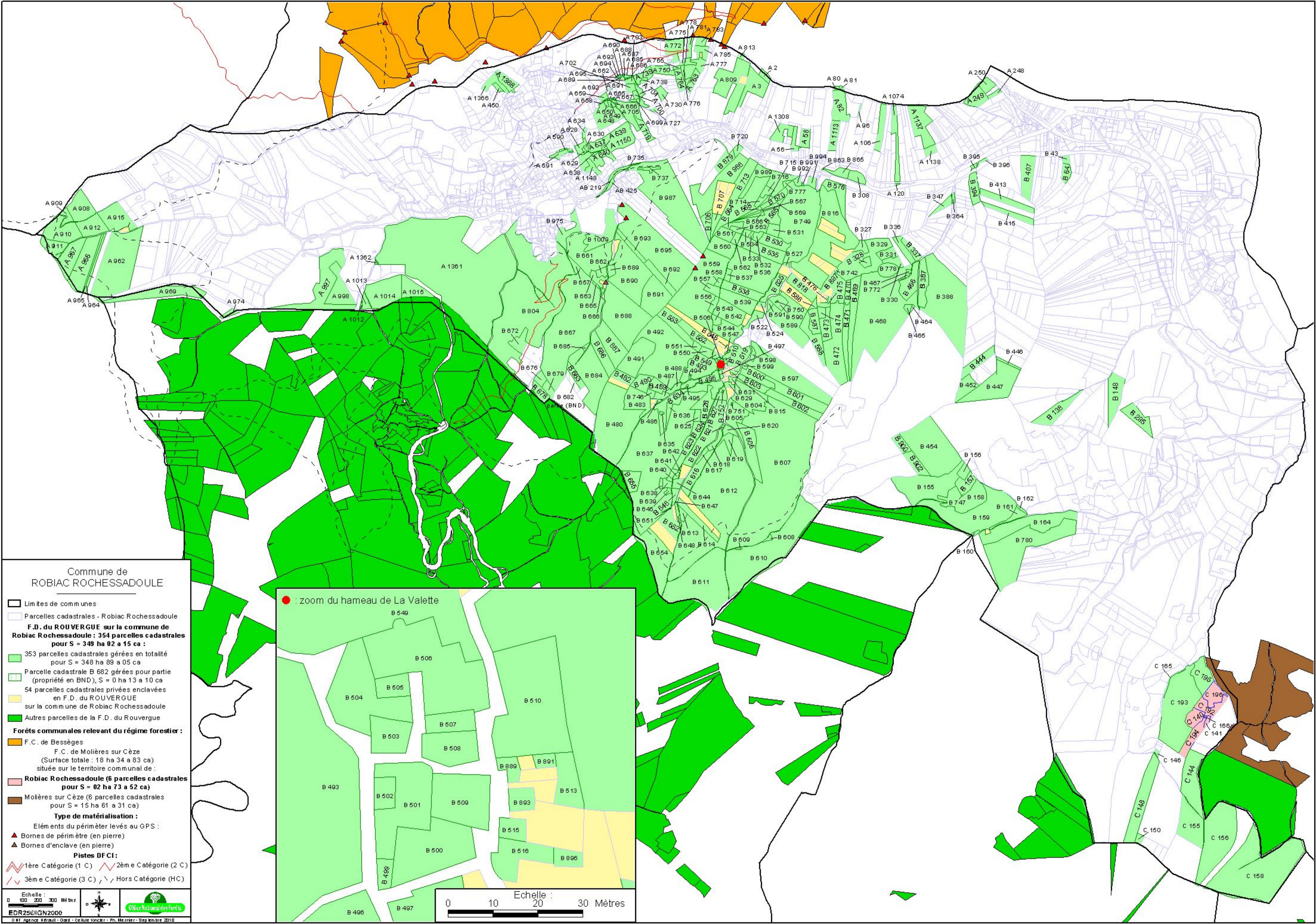


PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

—
Pièce 5.4 : Bois ou forêts relevant du régime forestier



PLU arrêté le :



Commune de
ROBIAC ROCHESSADOLE

- ▬ Limites de communes
- ▭ Parcelles cadastrales - Robiac Rochessadoule
- F.D. du ROUVERGUE sur la commune de Robiac Rochessadoule : 354 parcelles cadastrales pour S = 349 ha 02 a 15 ca :**
- ▭ 353 parcelles cadastrales gérées en totalité pour S = 348 ha 89 a 05 ca
- ▭ Parcelle cadastrale B 682 gérées pour partie (propriété en BND), S = 0 ha 13 a 10 ca
- ▭ 54 parcelles cadastrales privées enclavées en F.D. du ROUVERGUE sur la commune de Robiac Rochessadoule
- ▭ Autres parcelles de la F.D. du Rouvergue
- Forêts communales relevant du régime forestier :**
- ▭ F.C. de Bessèges
- ▭ F.C. de Molières sur Cèze (Surface totale : 18 ha 34 a 83 ca) située sur le territoire communal de :
- ▭ Robiac Rochessadoule (6 parcelles cadastrales pour S = 02 ha 73 a 52 ca)
- ▭ Molières sur Cèze (6 parcelles cadastrales pour S = 15 ha 61 a 31 ca)
- Type de matérialisation :**
- ▭ Eléments du périmètre levés au GPS :
- ▲ Bornes de périmètre (en pierre)
- ▲ Bornes d'enclave (en pierre)
- Pistes DFCI :**
- ▭ 1ère Catégorie (1 C)
- ▭ 2ème Catégorie (2 C)
- ▭ 3ème Catégorie (3 C)
- ▭ Hors Catégorie (HC)

